

Édition du
"REVEIL DU NORD"
 186 bis, rue de Paris, LILLE
 Bureaux à PARIS,
 43, boulevard Haussmann (9^e)

Qualité

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX
ROUBAIX : 45, Rue de la Gaze, 45
TOURCOING : 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

La plus forte vente de la région

LES HEROS DE L'OCCUPATION

≡ L'ESPIONNAGE ≡ dans le Cambrésis et le St-Quentinois PENDANT LA GUERRE

Comment 9 des vaillants Français du "Service des renseignements" tombèrent sous les balles allemandes à St-Quentin pour avoir servi leur pays

NOUS avons dit hier jadis comment sur l'initiative de deux braves, s'était créé en 1918, dans le Saint-Quentinois et le Cambrésis, une formidable organisation d'espionnage, au service des armées alliées.

Tout a une fin... et c'est dans le sang, dans des représailles terribles qu'allait s'éteindre l'action courageuse des héros de l'occupation.

Derniers voyages en Angleterre

Au début de Mai 1918, sans nouvelles de l'Etat-Major, et voulant s'assurer que les correspondances arrivent à bon port, que tout fonctionne à souhait, Victor Marié et Jean Touchard décidèrent de partir pour l'Angleterre, toujours par la Belgique et la Hollande.

Le voyage réussit une fois de plus.

Par les services du "War Office", Jean Touchard est initié au fonctionnement d'un appareil nouveau de T. S. F. qu'il doit emporter en France, et installer dans la région de Marœuil.

Quant à Victor Marié il regagne nos lignes par avion. On le dépose une fois de plus sur la terre envahie, près de l'Abbaye de Vaucelles.

Touchard revient vers la fin septembre sur le théâtre de ses opérations.

Les événements, hélas ! vont se précipiter et frapper à coups durs et redoublés la poignée d'amis qui constitue maintenant une véritable organisation de combat au milieu de l'ennemi.

La débâcle

C'est à ce moment, en effet, que dénoient, sans aucun doute, le facteur Darras se fait arrêter dans un tramway, en transportant la précieuse correspondance, de Jemmapes à Bruxelles.

C'est la catastrophe, prélude certain de la débâcle.

La police allemande tient maintenant les fils de l'organisation. Elle va sévir avec la dernière rigueur.

Coup sur coup, en effet, les arrestations se multiplient. En Belgique, les affiliés sont traqués, arrêtés et transférés d'urgence à la prison de Mons.

Laurent Clément, de Roisin, arrêté au petit jour, se suicide dans la prison de Valenciennes où il attend son transfert à Mons. Les frères Monier, de Bernerain, sont arrêtés le même jour, ainsi que M^{me} Lanclaix, qui sera condamnée à 15 ans de travaux forcés.

Les frères Desmoulin, de Villers-en-Cauchies, ainsi que leur père, sont arrêtés de même. Ce dernier se suicidera lui aussi peu après son arrivée à la prison de Mons.

A Marœuil, en l'absence de son mari, c'est M^{me} Jean Touchard, née Lardier, courageuse entre toutes, qui supplée à tout, payant les affiliés de ses deniers personnels.

Elle est arrêtée à son tour, ainsi que tous les "surveillants" qui collaborent à l'œuvre commune, Pary, Barbau, Biendiaux, Masse fils, le père Mallet et Benoit Albert. De par ce coup de force, dans la région de Cambrai, l'organisation est frappée sans recours.

Du côté de Saint-Quentin, les arrestations se suivent sans interruption.

Dans les cellules infectes et empuantées arrivent successivement : M^{me} Lanclaix de Valenciennes, le chef de la Halle de Rauscourt et sa femme ; Revaux, marchand boulangier à St-Quentin ; Léonard François, de Saint-Quentin ; Henri Marié, de Villers ; M^{me} et M^{me} Delacroix de Vermeilles et une trentaine d'autres, dont les noms n'ont pu être recueillis. Tous ces emprisonnés connaissent alors les tranges, les brimades cruelles, les interrogatoires serrés et répétés.

Parodie de procès

Vers la fin de novembre, c'est l'arrivée à Saint-Quentin, des « détenus » de Mons, en plein jour, sous les yeux de la population attristée.

Ils défilent solennellement encadrés, les hommes menottes aux mains.

La grande tragédie va se jouer dans nos procès dont les audiences tiendront 3 jours consécutifs.

Entre temps, la fatalité a continué à s'anater sur l'organisation déjà si cruellement atteinte.

En octobre, à Mol, au moment où ils allaient franchir la frontière hollandaise, Victor Marié et Alphons Lardier, beau-frère de Jean Touchard, sont arrêtés avec ansel et conduits à Saint-Quentin, où vient les rejoindre peu après, Jean Touchard, arrêté le 24 novembre à Bruxelles.

C'est le 25 novembre, dans une salle de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin, que se tient le Conseil de guerre. Il est composé de cinq officiers.

Sur des chaises numérotées, prennent place 45 accusés, hommes et femmes.

La défense, où plutôt ce qui en tient lieu, est assurée par un avocat allemand, lequel au cours des longs débats et dans sa plaidoirie, se bornera à réclamer des juges, l'indulgence, pour le « crime » commis.

L'avocat général, en un long et haineux réquisitoire réclame 29 condamnations à mort. Huit jours de débats ! Huit jours d'angoisse ! Le procès terminé, les accusés réitérant leurs cellules. Le Conseil de guerre rend son arrêt... Il est terrible. Les intéressés ne le connaîtront que le 26 décembre à 5 h du soir, c'est-à-dire la veille de l'exécution des condamnés à mort.

Treize condamnations à mort !

L'arrêt comporte 13 condamnations à mort, soit seize en tout.

François Lecerou, Louis Party, Philippe Masse, Albert Barbeau, Achille Biendiaux, Lucien François, Henri Touchard, Veltair Oumoulin, Maurice Monier, M. Delacroix, Germaine Lardier, femme Jean Touchard, Marié Victor et Jean Touchard.

Sont condamnés à 15 ans de travaux forcés : Le chef de gare de Rauscourt et son épouse ; M^{me} Delacroix, M^{me} Pary, le père Mallet, Enoit, M^{me} Lanclaix, mère de quatre enfants en bas âge ; un épicier de Roisin ; Darras, facteur à Roisin et son épouse ; Brackler, cordonnier à Bruxelles.

A trois ans de prison : Delacroix fils ; Revaux, de Saint-Quentin et Clotaire Dumoulin. Celui-ci décédera en captivité.

La déportation est prononcée contre Pierre Touchard, de Cambrai.

Victor Marié et Jean Touchard, les animateurs de l'organisation, sont immédiatement transférés à Bruxelles, où ils vont avoir à répondre d'une autre affaire d'espionnage dans laquelle ils sont impliqués. Ils seront rejoints dans cette ville par M^{me} Jean Touchard, que les policiers allemands ont intercepté à M^{me} à l'affaire. Le tragique épilogue approche.

Morts pour la France

Dans la nuit du 26 au 27 décembre, vers trois heures du matin, une patrouille se rendait au domicile de M. Vatin, chef du Bureau de l'Etat-Civil de Saint-Quentin, et lui donnait l'ordre de se trouver à 5 heures à l'Hôtel de Ville pour prendre connaissance d'un pli secret.

M. Gilbert, Maire de la Ville et M. Lacour, entrepreneur de menuiserie, avaient reçu un ordre identique.

A l'heure dite, ces personnes se trouvaient réunies à la Mairie, gardées par des sentinelles, où les pils en question leur furent remis.

Il s'agissait, pour le menuisier de fournir neuf cercueils ; pour le chef de l'Etat-Civil, d'assister à l'exécution et à la mise en bière ; pour le Maire, de veiller sous sa responsabilité personnelle à l'exécution des ordres prescrits.

Chacun prit ses dispositions et la mort dans l'âme, on se dirigea sur le terrain de manœuvre, rue de Cambrai, où devait avoir lieu l'exécution.

C'est en criant « Vive la France » que les neuf condamnés moururent en braves, étonnant par leur courage, les 27 chasseurs à pied du 53^e Bataillon bavarois qui formaient le peloton d'exécution.

Au moment de l'enlèvement des corps, une altercation des plus violentes se produisit entre le chef de l'Etat Civil et le capitaine Plineth, commandant le peloton d'exécution.

Dans un moment d'énervement facile à comprendre, M. Patin prononça des paroles et dures que l'ordre fut donné de l'arrêter immédiatement. Cet ordre cependant ne fut pas exécuté, par suite de l'intervention énergique d'un chef de poste de gendarmerie allemande, qui assistait à l'exécution.

Les deux fourgons dans lesquels avaient été placés les neuf cercueils remontèrent la rue de Cambrai et se rendirent au Cimetière St-Jean, salués silencieusement sur le parcours, par une foule indignée et atterrée.

L'inhumation eut lieu dans la plus grande simplicité ; l'autorité allemande ayant pris la précaution de faire fermer les portes du cimetière jusqu'à l'issue de la triste cérémonie.

Dans les geôles allemandes

Qu'allait devenir les affiliés condamnés et transférés en Belgique ?

Au début de février 1917, M^{me} Jean Touchard sur un ordre du Kaiser, voyait sa peine de mort commuée en 15 ans de travaux forcés.

Quant à Victor Marié et à Jean Touchard ils n'échappèrent au peloton d'exécution que grâce à l'intervention ultime du Cardinal Mercier, évêque de Malines.

Ce fut pour ces courageux Français, survivants de l'équipe vaillante, l'exode douloureux vers les geôles allemandes. De Bruxelles à Aix-la-Chapelle, d'Aix-la-Chapelle à Cologne, ils furent traînés de prison en prison jusqu'au jour béni de l'Armistice, où vint les trouver la délivrance à Rennebach, dans une forteresse de la Prusse Orientale.

L'odyssée était finie, mais elle avait été marquée de lais de sang de 12 martyrs.

Des années — près de 10 ! — ont passé depuis lors. A Saint-Quentin, et dans leurs villages respectifs, de modestes tombes rappellent l'héroïque dévouement de ceux qui ne sont plus. Quant aux survivants qui se sont sacrifiés sans réserve pour leur Pays, odieusement violents, ils ont repris la vie courante de leurs occupations. Le temps, ce commencement de l'oubli, efface des mémoires ce que ces braves gens ont réalisé, leur courage, leur abnégation.

Mais pourtant, attestation formelle de leur hérosisme au socle des monuments élevés à leur mémoire et divers endroits du Cambrésis, sont gravés les noms des « Fusillés pour l'espionnage » !

Ce n'est pas assez.

Des voix s'élevaient, qui demandent que sur des places publiques de la région cambrésienne — à Cambrai ou à Marœuil — se dresse une colonne commémorative portant gravés les noms de ceux qui dans l'ombre, se sont sacrifiés et sont tombés pour le salut commun.

Pourquoi ne donnerait-on pas aux héros de la glorieuse phalange, ce tribut mérité de la reconnaissance du Pays ?

Sports d'Hiver à Saint-Moritz



Les sports d'hiver peuvent être pratiqués pendant des semaines, voire même des mois, à Saint-Moritz. Ils sont variés, comprenant même des courses de chevaux ainsi qu'on en juge par la photo ci-dessus.

Une catastrophe ferroviaire a failli se produire près de Calais

Grâce au sang-froid du mécanicien qui bloqua les trains à Pont-d'Ardes, on n'a aucune victime à déplorer

Un accident qui aurait pu avoir de très graves conséquences est survenu hier au rapide de Bruxelles à Calais, qui doit arriver à la Gare Maritime à 13 h. 35. Cet accident s'est produit à une centaine de mètres avant la gare de Pont d'Ardes, entre Calais et St-Demer. La voiture-lit est sortie des rails par suite de la rupture d'un essieu, probablement provoquée par la gelée.

Le mécanicien, faisant preuve d'un grand sang froid, bloqua immédiatement ses freins et le convoi put ainsi stopper dans de bonnes conditions.

Il n'y eut aucun accident de personne. Les voyageurs, au nombre de 24 ont pris place dans un train spécial qui est arrivé à Calais sans incident.

A 120 kilomètres à l'heure !

Notre correspondant de Calais nous adresse les renseignements complémentaires suivants :

« Le train venant de Bruxelles à Calais-Meritime pour le service du bateau de 16 heures, est formé de trois wagons : une voiture-salon, une voiture-restaurant et un wagon de voyageurs. Ce convoi doit arriver à 3 h. 30.

« Hier, un peu avant que le train ait franchi la station du pont d'Ardes, juste en face de la Sucrerie, des personnes qui se trouvaient le long de la voie entendirent des bruits étranges provenant du convoi qui filait à vive allure, 120 kilomètres à l'heure. Ils firent des signes désespérés au mécanicien, qui bloqua ses freins juste au moment d'entrer dans les voies de garage, évitant certainement un grave accident.

« De la constatation faite, il s'agissait de la rupture d'une fusée au wagon de voyageurs ; ce wagon étant en tête du train, tout le convoi fut immobilisé.

« Hier soir, de Calais, on avait été avisé de l'accident. On envoya une rame de wagons et les voyageurs du train arrivèrent à Maritime avec un retard de trois heures. Il n'y a eu aucun accident de personne ».

Aucun signe de vie dans le sous-marin "S-4"

On mande de Provincetown qu'aucun signe de vie n'est manifesté dans le compartiment des torpilles du sous-marin « S-4 » à 3 heures du matin, après que l'on eut pompé de l'air pendant 5 heures. Un mouilleur de mines a, pendant toute la nuit, envoyé des signaux à intervalles de 15 minutes. Mais aucune réponse n'a été reçue. Le contre-amiral Brumby a informé le département de la marine que deux scaphandriers présents sur les lieux ainsi que les officiers, travaillent avec acharnement. Toute la journée d'hier a été perdue en recherches pour retrouver le sous-marin, la bouée qui marquait sa position ayant été enlevée par les vagues. Les scaphandriers s'apprêtent à passer toute la nuit sous les eaux avec d'énormes lanternes pour les régions sous-marines.

Vacances de Noël des Collégiens anglais



Ils sont les jeunes Anglais qui représentent notre photo au moment de leur départ en vacances de Noël. Seront-ils aussi joyeux au retour au collège ?

Une étrange affaire de fraude à la caserne Schramm à Arras

Du "pâté pur porc" mais auquel il manquait le poids et qui était amyliacé a été fourni aux soldats

M. Caron, inspecteur départemental des fraudes, dont on connaît l'activité et la haute conscience, eut un jour l'heureuse inspiration de pénétrer dans la cour de la caserne Schramm, à Arras, où vivait un bataillon du 43^e et un autre du 3^e Génie.

Dans ces quartiers se trouvait un magasin d'approvisionnement particulier où étaient en dépôt des quantités de boîtes de conserves, entreposées à la propriété de M. Duval, ex Rouen, déclaré adjudicataire de ces fournitures par la Commission des ordonnances des deux régiments arrageois. Au cours d'une distribution qui était effectuée pour le compte de M. Duval, adjudicataire, par un intermédiaire, M. Duval d'Arras, M. Caron effectua des prélèvements de pâté. Ce pâté, placé en boîte, sur laquelle était apposée une étiquette, microbolon rouge et blanche, s'identifiait selon le libellé de la référence, « Pâté pur porc ». Aucune autre mention, ni sur la qualité ni sur la quantité ni sur la tare.

« Du pâté amyliacé »

Selon les conclusions de l'expertise d'analyse, le Service des fraudes poursuivit le fournisseur pour tromperie sur la qualité, car le pâté était amyliacé dans les proportions de 2 %, et sur la quantité, car les boîtes, sans compter, ne pesaient qu'environ 240 grammes. Dans ces conditions, le Tribunal correctionnel d'Arras fit appeler cette affaire, il y a quelques mois, et à l'audience, qui présidait M. le vice-Président Lenglard, il se produisit les faits inattendus suivants :

Après que M. Caron eut donné les explications nécessaires sur la façon dont furent effectués les prélèvements et déclaré que le pâté « pur porc » était amyliacé, qu'il n'y avait aucun poids d'indiqué, M. le Président Lenglard entendit la déposition de M. le Commandant Moncheu, du 3^e Génie. Comme président de la Commission des ordonnances, M. le commandant Moncheu déclara qu'il n'avait pas été présent à la distribution des pâtés. Il a reçu des plaintes de certains officiers qui ont eux-mêmes rapporté les observations des sous-officiers, ceux-ci s'étant fait l'écho des récriminations des hommes, lesquels, eux seuls, avaient mangé du pâté « pur porc » qui leur avait semblé mauvais.

A 3 fr. 10 le kilo !

C'est ainsi qu'on apprit que ces « pâtés » provenaient de la liquidation des « baraques Vitgrain » ; que ces marchandises avaient passé par une « casquée » d'intermédiaires pour venir en dernières mains, celles de M. Duval, être consommées par nos soldats des 43^e et 3^e Génie. On indiqua le prix de l'adjudication des 1.200 kilos de pâté « pur porc » à raison de 3 fr. 10 le kg. Si chacun des intermédiaires a pris son petit bénéfice, déclara ironiquement M. Lenglard, je me demande si ce pâté contient bien de la viande ». Un lieutenant, secrétaire de la Commission des ordonnances, vint également à la barre dire qu'il n'avait jamais vu ces boîtes de pâté et qu'il n'en avait jamais mangé.

M. Duval d'Arras, qui était en possession de la clef du dépôt à lui confiée par l'adjudicataire, M. Duval, de Rouen, fit connaître que son rôle se bornait tout simplement à ouvrir la porte et à peser le pâté qui était fourni de la façon suivante :

En présence d'un sous-officier, le contenu d'une boîte avait été vidé puis pesé, et pour faire le kilo, usant d'une simple multiplication, on remetait une quarantaine de boîtes environ, sans aucune précaution. Au cours de l'audience correctionnelle, on ne put savoir le chiffre exact de boîtes remises pour un kilo ; personne, sauf Duval d'Arras, n'était assisté à la distribution.

Des imprécisions

Quand on entendit Duval, de Rouen, l'adjudicataire, ce fut encore plus incompréhensible. Il assura le président qu'il n'avait jamais fourni de pâté au 3^e Génie, le plaignant, mais bien au 43^e, qui devait très probablement fournir le régiment visé.

Devant ces imprécisions à avoir si c'était bien le pâté de la maison Duval qui avait été mangé au 3^e Génie ; si les fournitures avaient été effectuées au poids net du pâté ou à la boîte, celle-ci prise comme base à 250 grammes, alors qu'elle ne contenait que 170 grammes de matières consommables, si les prélèvements pouvaient être opérés à la caserne dans un dépôt, etc., M. le président Lenglard sollicita du Tribunal une enquête complémentaire qui fut confiée à M. Perret, juge auprès du tribunal.

Cette enquête est terminée et l'affaire va de nouveau revenir devant le Tribunal correctionnel d'Arras, où Duval, qui a eu à répondre de méfaits faits devant d'autres tribunaux, devra s'expliquer.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Le crime d'une brute a été évoqué hier

Jules Fourcart, qui égorga son compagnon de travail, a été condamné à huit ans de réclusion

La dernière séance de la quatrième session de 1927 des Assises du Pas-de-Calais a été occupée, hier, par une affaire de coups mortels. C'est au cours d'une discussion motivée par une question d'intérêt qu'un monsieur en charpente lui, à Arras, son compagnon de travail en lui trancha d'un seul coup de couteau le ventre jugulaire.

Voici d'ailleurs, d'après l'acte d'accusation les faits reprochés à l'accusé.

« Je le lardai »

Dans le courant de l'été 1927, après avoir vainement essayé de se faire embaucher aux ateliers Saint-Sauveur, à Arras, Fourcart fut, démasqué à son camarade Lesling Albert, qui exerçait comme lui la profession de menuisier en fer de se faire remettre, comme l'héron, par ses disciples, du travail qu'ils exécutaient ensemble à bénéfices communs.

bat » Il a eu de mauvaises fréquentations, fut condamné à trois années d'emprisonnement par le Cour d'Appel de Paris pour vol. Fourcart répond franchement aux questions du Président : Il fut secrétaire du Syndicat des Terrassiers et délégué communal, promoteur d'une grave épidémie de typhoïde, à l'usine Saint-Sauveur, où il travailla avec Lesling, sa victime.

On passe ensuite aux faits qui ont eu lieu en présence sur les bancs de la Cour d'Assises. Fourcart est donc d'une bonne mémoire, il précise les dates, détaille ses comptes, avec volubilité.

C'est ainsi le Président l'interroge sur les circonstances du crime. Fourcart déclare : « Lesling m'a toujours volé, j'ai dit qu'il aurait affaire à moi ».

Selon lui, c'est Lesling qui s'avance dans sa direction à grands pas et le prenant par les bras et lui criant : « Ah ! le voilà ! » il était très menaçant.



L'endroit où, rue de la Justice à Arras, LESLING fut mortellement frappé par FOURCART. Est marqué par l'agent de la sûreté MAILLE.

Tous deux monterent ainsi, pour le compte des ateliers Saint-Sauveur, des bangars et Ervillers, Berlincourt et Leslingcourt.

A l'occasion de ce dernier travail, Lesling qui avait reçu un acompte de 1.000 francs, au lieu d'en verser la moitié à son camarade, au lieu de lui remettre le somme de 413 francs, Fourcart en conçoit un très vil mécontentement et ayant résolu de se venger, « Si tu ne me rend pas mon argent, avant d'ici, je te buterai, je le jure ».

Le samedi 10 septembre 1927, vers 22 heures, en sortant du café tenu par le sieur Ternaux, rue Petite Place, à Arras, Lesling rencontra l'accusé.

Les deux hommes s'interpellerent et poursuivant leur discussion, sans animosité apparente, parvinrent à la rue de Justice, qui s'ouvre à l'extrémité de la Petite-Place.

C'est alors que Fourcart, brusquant l'intéressé sortit de sa poche un petit couteau, qu'il ouvrit et s'écria, à l'adresse de Lesling : « Il me faut mon péz ». Et comme Lesling lui répondait : « Tu n'es pas un homme », Fourcart lui enfoua son couteau dans le cou.

M. Lesling fut transporté d'urgence à l'hôpital où il décéda en y arrivant.

L'examen médico-légal a révélé que la victime portait une blessure de cinq centimètres de longueur sur trois de profondeur, à la face antérieure externe du cou. La veine jugulaire a été entièrement sectionnée, ce qui a entraîné une hémorragie abondante, cause de la mort.

Le témoin termine la série des témoignages.

Les témoignages

M. le docteur Béguère, médecin-légiste, vint déclarer à la barre que Lesling a succombé à une abondante hémorragie.

Le chef de la Sûreté Terrois, a mené l'enquête avec une grande habileté et qu'il permit l'arrestation rapide du meurtrier. Il fit en termes précis le compte-rendu de ses constatations et des premières déclarations de Fourcart.

Défilent ensuite dans l'ordre : M. le docteur Château, qui est entendu à titre de renseignements ; M. Douilly, chef d'atelier aux Usines Saint-Sauveur ; Mme Aspire, née Maria Mathieu ; Mme Louise Michel, la maîtresse de Lesling ; Roubinsky Victor, mécanicien ; Paul Domest, 21 ans ; ces quatre témoins n'ont pas assisté à la lutte. Seule Mme Fouché, qui habite le n^o 7 de la rue de Justice, a vu se dérouler le drame. Elle était le soir du crime à sa fenêtre au premier étage. M. Léon Desvartre, 38 ans employé, ancien brigadier de gendarmerie, vint ensuite à la barre et félicita les conclusions de M. le Président Lenglard, pour sa belle conduite et son initiative.

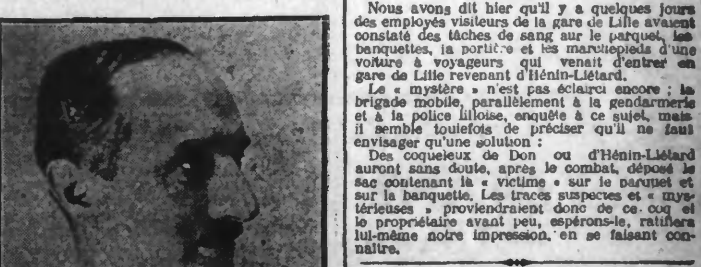
Le verdict

Après réquisitoire de M. Lépinois, substitut du Procureur de la République qui réclama une condamnation sévère et plaidoiries de Me Gerber, bâtonnier du barreau d'Arras, la Cour après délibération du Jury condamne Fourcart, à huit ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

L'AUDIENCE

FOURCART Jules, est un menuisier en charpente métallique, qui a été élevé jusqu'à l'âge de 15 ans à Reims ; on le trouve ensuite à Chateau-Thierry ; puis à Paris, après sa démobilisation. Dans le quartier de Charonne, à Paris on le connaît sous le nom de « Paulot du Com-

En avion, vers l'Afrique Occidentale



Nous avons dit hier qu'il y a quelques jours des employés visiteurs de la gare de Lille avaient constaté des tâches de sang sur le parquet, les banquettes, la portière et les marchandises d'une voiture à voyageurs qui venait d'entrer au gare de Lille revenant d'Hénin-Liétard.

Le « mystère » n'est pas éclairci encore ; la brigade mobile, parallèlement à la gendarmerie et à la police lilloise, enquête à ce sujet, mais il semble toutefois qu'il n'y a rien de plus à envisager qu'une solution :

Des coqueux de Don ou d'Hénin-Liétard auront sans doute, après le combat, déposé le sac contenant la « victime » sur le parquet et sur la banquette. Les traces suspectes et « mystérieuses » proviendraient donc de ce coup et le propriétaire avait peu, espérons-le, ratifier lui-même notre impression, en se faisant connaître.

Un bébé brûlé vif près de St-Pol-sur-Ternoise

S'étant absentes quelques instants pour vaquer aux travaux de sa ferme, Mme Lartière-Moigniez, débitante et cultivatrice à Biangervil, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise, entendit soudain des cris d'effroi poussés par sa filleule, Solange, âgée de 6 ans, qu'elle avait laissée auprès du jeune François, âgé de 4 ans, son dernier né. A l'instant se scru, le gamin s'étant approché d'un papier enflammé, mis le feu à ses vêtements. Accourant aussitôt, la pauvre mère, affolée, se brûla sérieusement en voulant étouffer les flammes qui entouraient son pauvre enfant.

Couvert de cruelles brûlures, le pauvre petit expira peu après, malgré les soins qui lui furent prodigués.

Le douleur des malheureux parents est indescriptible.

8 PERSONNES ONT PERI DANS UN INCENDIE

Un incendie a éclaté au château de Dethoo Palatinat de Croovie. L'incendie a presque entièrement détruit le château qui renfermait une bibliothèque de 20.000 volumes et de précieuses collections artistiques. Pendant l'opération des secours huit personnes ont péri.

Sept mineurs ensevelis dans un charbonnage

On mande de Johnston City (Illinois) que sept mineurs ont été ensevelis, dans une mine de charbon par suite d'une explosion. Trois cadavres ont été retrouvés. Il reste peu d'espoir de retrouver vivants les quatre autres mineurs.